



le 09 avril 2010

MEEDDM

M. Didier LALLEMENT
Préfet, Secrétaire Général

Tour Pascal A
92055 La Défense cedex

Objet : Création des DREAL ultramarines

Monsieur le Préfet, Secrétaire Général,

La circulaire du Premier Ministre du 15 mai 2008 fixait, dans son annexe n°1, la date de création des DREAL ultramarines au plus tard au **1er janvier 2011**. Cette même circulaire, dans son annexe n°2, prévoyait que le **dialogue social** soit **renforcé** à cet effet.

A quelques mois de l'échéance, nous ne pouvons que constater les **retards importants** accumulés pour la création de ces services :

- préfigureurs désignés tardivement (de manière encore incertaine dans certains cas),
- absence de calendrier clair garantissant une véritable réflexion par missions pour les DREAL et un contexte de dialogue social satisfaisant (temps pour une véritable concertation, délai de positionnement décent pour tous les agents).

Nous déplorons également le **manque d'information** des agents et l'**association très limitée** de l'encadrement aux réflexions engagées.

Cette situation met en péril la mise en place de ces services et laissent présager de graves difficultés dans leur fonctionnement, sur des territoires où leur action est pourtant essentielle. Représentant les quatre DOM concernés par la création d'une future DREAL, nous tenons à vous alerter sur la nécessité de :

- réaffirmer ces services en tant que services déconcentrés du **MEEDDM** au **niveau régional**, seul échelon à même d'assurer un portage efficace des **politiques publiques** du Ministère,
- obtenir la **sortie immédiate** de la **circulaire inter-ministérielle** de cadrage de ces services, promise pour mars 2009 et toujours repoussée depuis cette date,
- garantir une **association** suffisante de l'**encadrement** à tous les niveaux et dans chaque DOM, dans la mise en place des DREAL.

C'est à ce seul prix que ces chantiers de construction des futures DREAL pourront se dérouler dans des **conditions sereines** avec le personnel encadrant et aboutir à la définition d'entités efficaces et pertinentes, à même de mener leurs **missions de Service Public**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Secrétaire Général, l'expression de notre considération distinguée.

Le délégué régional Outre-Mer

Patrick LOISEAU

Le secrétaire régional Outre-Mer

François MAURICE

Copie : Secrétariat national permanent du SNITPECT-FO